



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

### **AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE**

Une enquête publique d'une durée de 30 jours relative à la demande d'autorisation environnementale, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par la SARL Vegezzi frères pour la régularisation d'une installation de transit et de stockage de déchets inertes, site de Saguens, située 50 route de Villeneuve sur la commune de Portet-sur-Garonne, est ouverte du **lundi 2 juin 2025 (9 h) au mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025 (18h)**.

Un exemplaire papier du dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est déposé à la Mairie de Portet-sur-Garonne – 1 rue de l'Hôtel de ville 31120 Portet-sur-Garonne, siège de l'enquête publique, où il peut être consulté sur place, aux heures habituelles d'ouverture, par les personnes qui désirent en prendre connaissance. Une version dématérialisée du dossier est également consultable sur un poste informatique mis à disposition dans ses locaux.

Dès le début de l'enquête publique, le dossier est mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Garonne à l'adresse suivante :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquete-publique-Societe-Vegezzi-freres-a-Portet-sur-Garonne>

Monsieur Christian LASSERRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il assure une permanence effective en Mairie de Portet-sur-Garonne – 1 rue de l'Hôtel de ville 31120 Portet-sur-Garonne, afin de recevoir les personnes qui souhaitent obtenir des informations sur le projet et qui jugent utile de présenter des observations écrites ou verbales les jours et heures suivants :

- Le mardi 3 juin 2025 de 14h à 17h ;
- Le vendredi 13 juin 2025 de 9h à 12h ;
- Le jeudi 26 juin 2025 de 15h à 18h.

Un registre à feuillets non mobiles est mis à la disposition des intéressés en Mairie de Portet-sur-Garonne – 1 rue de l'Hôtel de ville 31120 Portet-sur-Garonne, pour y consigner les observations relatives au projet.

Toutes remarques ou réclamations peuvent être également envoyées pendant la durée de l'enquête :

- par courrier adressé par voie postale à la Mairie de Portet-sur-Garonne – 1 rue de l'Hôtel de ville 31120 Portet-sur-Garonne, en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « *Enquête Publique ISDI de Saguens – A l'attention du Commissaire Enquêteur* » ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-enquete-publique-icpe@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-publique-icpe@haute-garonne.gouv.fr). En indiquant dans l'objet « ISDI de Saguens »

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Portet-sur-Garonne ainsi qu'à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne. Ils sont également disponibles sur le site internet de la mairie de Portet-sur-Garonne et le site internet des services de l'État de la Haute-Garonne.

À l'issue de l'enquête :

- le préfet de la Haute-Garonne statue sur la demande par arrêté d'autorisation ou de refus du projet, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.